

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2529

présenté par
M. Juvin, M. Forissier et Mme de Maistre

ARTICLE 13

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Supprimer cet article.
--

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article est problématique dans la mesure où il renvoie à un décret d'application, échappant ainsi au contrôle du législateur